

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE -
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION DES SOCIETES COOPERATIVES D'HLM**

Procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2018

La Commission Paritaire Nationale – Commission Paritaire Nationale Emploi Formation s'est réunie au 15 rue Chateaubriand, Paris 8^{ème}, le 5 juillet 2018

Etaient présents :

Collège employeurs :

Mme Emilie BAYART (Habitat de l'III)
M. François HERBIN (Logimanche)
M. Pascal MASSON (Habitation Familiale)
Mme Isabelle ROUDIL (Fédération des Coop'Hlm)

Collège salariés :

M. Daniel BLANC - suppléant (CGT)
M. Jean-Marc CANDILLE – titulaire (FNCB-CFDT)
M. Aïmad FARISSI – suppléant (FO)
M. Laurent MELIN - suppléant (FNCB-CFDT)
M. Jean-Jacques BAGHDIKIAN - titulaire (FO)
Mme Jocelyne SYLVA-MENDY – titulaire (SNUHAB-CFE-CGC)
Mme Monique VERGNES – titulaire (CGT)

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par Mme Isabelle ROUDIL

Etaient absents ou excusés :

Collège employeur :

M. Loris DE ZORZI (AXANIS)	M. Laurent KOLHER (Habitat de l'III)	M. Damien MARTINEAU (Compagnie Vendéenne du logement)
Mme Anne SIMONET (Compagnie Vendéenne du logement)	M. Gilbert BAUX (La Maison Ardennaise)	

En absence de Monsieur Gilbert BAUX, Monsieur François HERBIN assure la présidence
La séance est ouverte à 14 H

1/ Accueil de Emilie BAYART

La CPNEF accueille Madame Emilie BAYART, secrétaire générale d'Habitat de l'III qui rejoint le collège Employeur en tant que suppléante.

2/ Adoption du PV de la CPN – CPNEF du 4 juin 2018

Après plusieurs échanges, les participants s'accordent pour constater que lors de la séance du 4 juin 2018, certains propos n'ont pas été unanimement partagés ce qui a pu engendré des malentendus.

Cependant, l'ensemble des participants ont souhaité valider et approuver le PV dans la version jointe en annexe.

3/ Adoption du PV de la CPN – CPNEF du 11 juin 2018

Après une modification, le PV est approuvé à l'unanimité.

4/ Avenir de la branche

François HERBIN a rappelé les présentations des 3 branches reçues le 11 juin dernier en soulignant que :

- les CAUE allaient procéder par élargissement mais que leur projet pourrait dépasser les 5000 salariés mais pas le futur seuil s'il y en avait un,
- les OPH avaient une convention assez récente qui permet d'entamer des négociations sur de nouveaux sujets,
- les ESH avaient une convention proche de celles des coopératives sur certains points, cependant peu de réponses avaient été apportées aux questions posées en amont de la rencontre.

François HERBIN a aussi souligné que les rencontres s'étaient déroulées dans un bon climat et chacune et chacun avait pu s'exprimer et poser ses questions.

A la suite de ces auditions, les représentants des ESH avaient indiqué qu'ils seraient en mesure d'apporter des réponses après leur assemblée générale et la constitution de leur nouveau conseil fédéral. Monsieur CANDILLE (CFDT Bois construction) a indiqué souhaité qu'on laisse sa chance à la Fédération des ESH et que notre branche reste à l'écoute de ses propositions.

Par ailleurs, le Conseil Fédéral des Offices publics de l'Habitat ont voté à l'unanimité en faveur d'un rapprochement avec la branche des coopératives HLM.

François HERBIN indique que le conseil fédéral des Coop'HLM s'est prononcé pour un rapprochement avec la branche des Offices publics de l'Habitat. Le collège Employeur se prononce donc pour un rapprochement avec la branche des Offices publics de l'Habitat.

Isabelle ROUDIL fait un point sur la procédure en s'appuyant sur le compte rendu t fait par mail aux membres de la commission paritaire à l'issue de la rencontre avec la Cheffe du bureau des relations collectives du travail, Madame AKRAMI le 12 juin dernier.

a) **Agenda de la DGT et de la commission nationale de négociation collective.**

Le regroupement de la CCN des coopératives HLM devrait être étudié jeudi 14 juin après-midi. Madame AKRAMI a indiqué qu'elle ne s'opposerait à un report si les organisations syndicales présentes le demandaient. Ce report pourrait se traduire soit par le transfert de notre CCN dans le groupe 3, soit dans le groupe 2BIS qui va regrouper les CCN du groupe 2 qui seront traitées à l'automne.

b) **Accord de méthode ou accord de champ**

Madame AKRAMI ne s'est pas opposée à ce que nous passions par un accord de méthode à la condition que :

- Il soit passé avec un seul regroupement possible
- Il prévoit une date assez rapide de signature d'accord de champ, elle a évoqué la fin de l'année.

c) **Les scénarios envisagés**

Pour le ministère, notre regroupement doit s'opérer avec des acteurs issus du mouvement HLM (ESH ou OPH) ou ayant des valeurs communes (territoire, intérêt général, tel que le CAUE). Nos trois scénarios ont ainsi leur assentiment. Ils n'envisagent aucun autre acteur

possible à ce stade. Madame AKRAMI a aussi indiqué qu'une filière habitat aurait du sens dans l'avenir.

En conclusion, pour le ministère nous sommes sur la bonne voie mais il ne faut pas ralentir et ils comptent sur nous pour tenir le calendrier. Il faut donc leur présenter un projet d'accord de méthode ou de champs avant le 10 septembre prochain. Cet accord de méthode ne pouvant être signé qu'avec une seule branche et devant avoir une date de fin au plus tard fin 2018- début 2019, il est aussi rappelé que la CPN avait inscrit à son calendrier le choix de la branche de rapprochement lors de sa réunion du 5 juillet 2018.

François HERBIN demande aux organisations syndicales leurs réactions :

- Pour la CGT, Daniel Blanc et Monique Vergnes ont indiqué avoir apprécié l'intérêt exprimé par la fédé des OPH de se rapprocher de la branche des Coopératives HLM, ils trouvent en particulier leur ADN très proche de celui des coopératives. Ils ont aussi apprécié leur volonté de négocier et la composition de la délégation lors de la rencontre (toutes les organisations syndicales et le Directeur de la Fédération). Ils tiennent aussi à souligner la pertinence de l'exposé des CAUE mais les trouvent trop éloignés des métiers des coopératives. Ils constatent que les représentants des ESH n'avaient pas préparé notre rencontre et qu'au-delà d'un accueil formel, ces derniers n'avaient pas proposé de négociation.
- Pour FO, Jean-Jacques Bagdikian précise qu'il ne devrait pas y avoir de nouvelles réunions des groupes de travail à la DGT en juillet, il faut donc se préparer à présenter un projet pour la réunion du 11 septembre, l'idéal serait d'avoir un accord de méthode qui prendrait fin en janvier/février 2019 pour se donner le plus de temps possible. FO regrette que la Fédération n'ait pas reçu de réponses officielles des ESH sur les questions posées et suite la rencontre. Aimad Farissi a trouvé la présentation des OPH a été très intéressante, il a senti une envie de se rapprocher et un enthousiasme, il a apprécié la délégation et insiste lui aussi sur l'importance du territoire pour les politiques du logement.
- Pour la CGE-CGC, Jocelyne SYLVA-MENDY rejoint les deux derniers avis exprimés sur les rencontres du 11 juin dernier. Elle a trouvé les CAUE sympathiques mais présentant pas assez de choses ensemble avec les coops. Elle a aussi apprécié la rencontre avec les représentants de la branche des OPH, l'échange était assez satisfaisant et elle pense aussi que la force du logement social se situe dans les territoires. Elle a regretté que les ESH soient venus sans d'argument, et sans les responsables du collège Employeur et de la Fédération.
- Pour la CFDT, Jean-Marc Candille a tout d'abord rappelé la nécessité de rester proche du représentant confédéral au sein de la commission nationale car lors de la rencontre avec la DGT, cette dernière a bien indiqué qu'elle devait rester neutre et que les demandes doivent venir de des représentants de la commission. Il souhaite préciser qu'il ne se fier pas à la bonne figure des gens, et qu'il reste inquiet de la différence entre les deux CCN (celle des OPH et celle des coopératives HLM.) il craint que les salariés des coopératives HLM soient perdants. Il exprime une inquiétude forte sur la situation économique des OPH. Il s'interroge sur les raisons de leur enthousiasme pour se rapprocher des coopératives. Il regrette aussi que les ESH ne soient pas venues à la rencontre avec les bonnes personnes. Enfin, il indique que les solutions proposées ne me conviennent pas, il pense que la branche a encore du temps pour se décider et discuter un accord de méthode avec plusieurs interlocuteurs.

François HERBIN répond que la CPN avait convenu de se prononcer lors de la réunion de ce jour et c'est pour cela que le Conseil Fédéral des Coop HLM a mandaté le collège Employeur. Il rappelle le mandat du collège Employeur et demande aux organisations syndicales présentes si elles sont prêtes à concevoir et signer à un accord de méthode avec les Offices publics de l'Habitat.

- Pour la CGT, Daniel Blanc et Monique Vergnes expriment leur accord pour s'engager dans un accord de méthode avec la branche des OPH.
- Pour la CFE-CGC, Jocelyne SYLVA-MENDY est favorable à ce rapprochement et souhaite s'impliquer dans cet accord.
- Pour FO, Jean-Jacques Bagdikian fait le choix des OPH d'autant que j'ai regardé de très près le document remis par la fédération des Offices. Il tient à rajouter que les deux fédérations ne s'opposent pas, elles sont complémentaires, et c'est un premier pas vers la filière du logement social... Elles vont pouvoir échanger leurs compétences complémentaires.
- Pour la CFDT, Jean-Marc Candille redit qu'il souhaite un accord de méthode général. Il ne veut donc pas s'engager en faveur d'un accord avec les OPH.

François Herbin constate qu'il n'y a pas d'accord et le regrette car il espérait pouvoir démarrer les travaux pour un accord de méthode. Nonobstant, il indique que le collège Employeur souhaite continuer à avancer les travaux afin de pouvoir présenter un dossier crédible à la DGT. Pour cela, le collège Employeur propose de rédiger un protocole d'accord non engageant avec la Fédération des Offices de l'Habitat. Ce type de document n'est pas engageant mais permet de montrer la volonté de deux organisations professionnelles de se rapprocher.

Pour la CFE-CGC, Jocelyne SYLVA-MENDY est surprise de cette décision et regrette que les employeurs excluent les organisations syndicales de cette volonté.

François Herbin indique que cette méthode permet de travailler malgré les blocages. Il est important de montrer que des organisations professionnelles sont d'accord pour s'engager ensemble. Il propose cependant aux organisations syndicales qui le souhaitent de participer à ces travaux et de soutenir le cas échéant la démarche du collège Employeur.

LACGT, La CFE-CGC et FO indiquent être favorables pour être associés au protocole non engageant.

Pour la CFDT, Jean-Marc CANDILLE redit que la CCN des ESH est plus favorable aux salariés. L'étude de Bouteille dit que les minimas conventionnels sont plus importants dans la branche des ESH que dans celles des OPH. Il souhaite que soit précisé l'objectif du collège Employeur, va-t-on vers une fusion fusion absorption ou est-ce la création d'une nouvelle convention collective.

Pour la CGT, Daniel BLANC tient lui à préciser que les comparaisons doivent s'effectuer bloc par bloc. Il souhaite co-construire l'accord de méthode pour défendre les intérêts des salariés.

Pour FO, Jean-Jacques Bagdikian estime que dans les coopératives, le collège salariés a fait du bon travail et qu'il y a peu de salariés sont au minimas. Pour comparer, les CCN, il faut regarder l'ensemble, d'un côté ou de l'autre il y a des avantages et des inconvénients. FO souhaite être associé au protocole non engageant.

François Herbin conclut en rappelant la volonté du Conseil Fédéral de s'engager avec la branche des OPH. Il indique que le collège Employeur a bien entendu la volonté de certains d'être associés dans les travaux préparatoires aux rapprochements des branches. Il réaffirme la volonté du collège Employeur de n'exclure personne y compris avec ceux qui sont en désaccord cette proposition. Il indique que le collège Employeur va continuer les

discussions avec les OPH afin de se mettre d'accord dans un délai assez bref. L'objectif est de rédiger un protocole non engageant en juillet et de d'associer autant que possible dans ces brefs délais le collège salariés.

Enfin, il est convenu par tous, que des études peuvent être menées pour approfondir certaines questions et financées par les fonds du paritarisme de notre association. Dans ce cadre, il est proposé à Jean-Marc Candille de rédiger un cahier des charges pour répondre à ses attentes spécifiques.

5/ Questions diverses

Pas de question diverse

6/ Réunion de travail

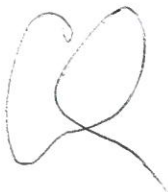
Le collège Employeur propose au collège salarié une réunion de travail sur le rapprochement avec la branche des Offices publics de l'Habitat **le 19 juillet 2018 de 14 Heures à 17 heures salle Denvers, 14 rue Lord Byron. Paris.**

Le calendrier des prochaines réunions :

- Jeudi 30 août 2018 – CPN/CPPNI
 - o 10h-12h 30 : collège salarié
 - o 11h-12h30 : collège employeur
 - o 14h-16h: CPN, avenir de la branche des Coop'HLM
 - o 16h17h : CPPNI, accord sur l'avenir de la branche des Coop'HLM

La séance est levée à 16h30

François Habin
Président



Isabelle Rasil
Secrétaire

i. Rasil

